



CHARTES A.J.SALIVES.LERY.MINOT



Signer une licence, c'est s'engager en tant que joueur, dirigeant ou éducateur à respecter l'Éthique du football en général et les règles particulières du club.

Le football est un sport collectif où chacun apporte ses propres valeurs individuelles. Ainsi, chacun représente le Club et doit en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu'en dehors.

DISPOSITIONS GENERALES

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié doit avoir :

- Pris connaissance et respecter la charte.*
- Acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle (45 euros pour les Joueurs).*

• LE JOUEUR :

- ✗ Tout joueur doit (dans le meilleur du possible) être **présent aux entraînements** et doit **honorer les convocations aux matchs**. En cas d'empêchement (entraînement et match) il doit en avvertir les éducateurs le plus rapidement.
- ✗ Tout joueur doit **respecter les horaires** imposés par les éducateurs, si un retard est envisagé prévenir les éducateurs.
- ✗ Tout joueur doit **respecter le matériel** et les locaux de notre club ainsi que ceux des autres clubs (nettoyer les chaussures à l'extérieur, ramasser les bouteilles d'eau,...)
- ✗ Tout joueur doit **respecter les membres du club, les arbitres, les adversaires et les supporters**. Il est interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses co-équipiers, des joueurs de l'équipe adverse. Les éducateurs sont les seules habilités à juger de l'opportunité d'une intervention.
- ✗ Tout joueur pris en flagrant délit de vol ou de dégradation dans l'enceinte du stade sera immédiatement exclu de toutes activités au sein du club pendant une ou plusieurs saisons.
- ✗ Tout joueur se doit de **respecter les décisions des éducateurs** (convocation, remplacement en match...)
- ✗ Tout joueur se doit de **participer aux divers évènements** du club.
- ✗ Tout joueur **affiche un état d'esprit sportif et collectif** répondant aux valeurs de notre club (PLAISIR, DISPONIBILITE, DISCIPLINE, DEPASSEMENT DE SOI et TRAVAIL D'EQUIPE).
- ✗ Tout joueur **doit saluer les membres du club et autres** lors de son arrivée lors d'évènements sportifs ou extra-sportifs.
- ✗ Tout joueur **respecte la charte et la charte éthique du club**
- ✗ Le **non-respect de ces règles de vie en commun peut être sanctionné** sportivement par les éducateurs du club.



CHARTES A.J.SALIVES.LERY.MINOT

• L'EDUCATEUR :

- ✘ Tout éducateur est capable de prendre en charge d'un groupe d'individu.
- ✘ Tout éducateur est responsable d'un groupe d'individu lors des évènements sportifs et extra-sportifs du club.
- ✘ Tout éducateur doit avoir préparé et installé sa séance avant le début de l'entraînement
- ✘ Tout éducateur doit accueillir et saluer joueurs, dirigeants, adversaires, arbitres, ... lors des évènements sportifs et extra-sportifs.
- ✘ Tout éducateur doit appliquer et faire respecter la charte et la charte éthique.
- ✘ Tout éducateur doit afficher les convocations le vendredi qui précède le match avant 14h.
- ✘ Tout éducateur veille à la bonne organisation et à l'état d'esprit lors des évènements sportifs.
- ✘ Le non-respect de ces règles de vie en commun peut être sanctionné par le comité directeur.

• LE DIRIGEANT :

- ✘ Tout dirigeant est présent lors des évènements sportifs et extra-sportifs
- ✘ Tout dirigeant respecte son engagement et sa tâche lors des évènements du club
- ✘ Tout dirigeant s'informe du calendrier des évènements sportifs et extra-sportifs du club.
- ✘ Tout dirigeant doit prévenir de sa présence ou absence lors des évènements sportifs ou extra-sportifs envers le président, le vice-président ou le secrétaire.
- ✘ Tout dirigeant accompagnant une équipe est capable d'établir une feuille de match et éventuellement des rapports.
- ✘ Tout dirigeant accompagnant une équipe, doit épauler l'éducateur mais n'intervient pas dans le management et le coaching de l'équipe.
- ✘ Tout dirigeant veille à la propreté des infrastructures avant et après les évènements sportifs et extra-sportifs.
- ✘ Le non-respect de ces règles de vie en commun peut être sanctionné par le comité directeur.

Nous sommes tous garants de notre charte dirigeants, éducateurs, joueurs et nous l'acceptons en signant à l'AJSLM.

Lorsque vous signez votre licence, vous vous engagez à suivre cette charte et à veiller à la bonne organisation et évolution de notre association.